



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'Ecole - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur du 12 septembre 2022 à 20 heures à la mairie de Griesheim-sur-Souffel

Titulaires présents :

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph		M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	M. HABER Alain	Mme BAUER Liliane
M. DIEBOLD Geoffrey	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
Mme JOHNER Laetitia		M. MEYER Bertrand

Excusés : M. FRITSCH Marcel remplacé par M. Gaston BURGER

M. WUNENBURGER René remplacé par M. Danielle CANAC

M. Nicolas GINTER, remplacé par M. Frédéric BIEBER

Secrétaire de séance, pour signature du PV : Alain HABER, 1^{er} Vice-Président

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1) Adoption du PV de la séance du 11 avril (voir PV du 16 mai 2022)

1.1) Adoption du PV de la séance du 16 mai 2022

2) Points budgétaires

- A. Décision modificative : virement de crédits du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 67 « Charges à caractère exceptionnel »
- B. Décision modificative : vote de crédits supplémentaires

3) Ressources humaines

- A. Création d'un poste d'adjoint administratif en vue d'un remplacement
- B. Création de deux grades d'ATSEM de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de service (DHS) de 24,23/35^{ème} et suppression des deux grades avec une DHS à 26,68/35^{èmes}
- C. Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Point supplémentaire proposé au comité directeur :

S'il est accepté, ça sera le 4^{ème} point :

Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

4) Heures de l'équipe VEV au 26 août 2022

5) Divers

- Lancer une réflexion sur le coût d'un nouveau terrain de foot et d'un club-house
- Réflexion sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du tennis couvert et de l'école élémentaire
- Réflexion sur le fleurissement et l'arrosage
- Réflexion sur la nouvelle organisation des services techniques

1. Adoption du PV de la séance du 11 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 11 avril 2022, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 12 septembre.

Les observations peuvent être formulées auprès du secrétariat du SIVOM.

Adopté à l'unanimité

1.1 Adoption du PV de la séance du 16 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 16 mai, a été transmis à l'ensemble des membres en vue du comité directeur du 12 septembre.

Les observations peuvent être formulées auprès du secrétariat du SIVOM.

Adopté à l'unanimité

2. Point budgétaire

A. Décision modificative : virement de crédits du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 67 « Charges à caractère exceptionnel »

Afin de mandater une charge exceptionnelle, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits. Pour se faire, une décision modificative doit être prise.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Compte 6161 Assurance multirisques : - 145 € - fonction 411 Centre Culturel

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » - fonction 411 Centre Culturel

Compte 6712 : + 145 €

Adopté à l'unanimité

B. Décision modificative : vote de crédits supplémentaires

FONCTIONNEMENT						
DÉPENSES				RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT		CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
012	64111	10 000,00		74	74748	38 109,00
012	64131	7 002,00				
011	60621	3 000,00				
011	60622	3 000,00				
011	6068	3 000,00				
011	6156	3 000,00				
011	6188	3 000,00				
042	6811	6 107,00				
	TOTAL	38 109,00			TOTAL	38 109,00
					CONTROLE	0,00
INVESTISSEMENT						
DÉPENSES				RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT		CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
20	FRAIS ETUDE	4 607,00		040	28XXX	6 107,00
21	2158	1 500,00				
	TOTAL	6 107,00			TOTAL	6 107,00
					CONTROLE	0,00

Adopté à l'unanimité

3) Ressources humaines

A. Création d'un poste d'adjoint administratif en vue d'un remplacement

Dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité, il est proposé au comité directeur de créer un poste d'adjoint administratif à 35/35^{ème} pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 juin 2023.

Il est demandé au comité directeur de créer ce poste et d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

B. Création de deux grades d'ATSEM de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de service (DHS) de 24,23/35^{ème} et suppression des deux grades avec une DHS à 26,68/35^{èmes}

Dans le cadre du calcul, par le centre de gestion du Bas-Rhin, de l'annualisation du salaire des ATSEM, cette entité publique a demandé à ce qu'une délibération soit prise pour :

- supprimer les deux grades avec une DHS de 26,68/35^{èmes}
- créer deux grades d'ATSEM de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de service (DHS) de 24,23/35^{èmes} à partir de la paye du 31 août 2022

Le nombre d'heures effectuées par semaine par ces 2 agents reste inchangé (30 heures par semaine pour chacune d'elles). Mais la DHS baisse en fonction des vacances scolaires et des ponts sur l'année scolaire 2022-2023.

Il est demandé au comité directeur de supprimer et créer les deux postes, tels qu'énoncés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

C. Remboursement au réel des frais de repas exposés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service

Monsieur Joseph ARENAS, Président, rappelle aux membres du comité directeur, que les agents qui se déplacent pour les besoins du service (*mission, action de formation statutaire ou de formation continue*) en-dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas exposés dans ce cadre.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la prise en charge est fixée à 17,50 € par repas, qu'il s'agisse du repas du midi ou de celui du soir. Le petit-déjeuner ne saurait être pris en charge à ce titre.

Le décret n°2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (17,50 €).

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (*factures, tickets*) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

Pour rappel, aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

Il est demandé au comité directeur d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire.

Adopté à l'unanimité

4) Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

Le SIVOM a reçu un mail du centre de gestion, après l'envoi de l'ordre du jour du présent comité directeur.

Il est donc proposé aux membres du comité d'ajouter ce point à l'ordre du jour car le centre de gestion clôture les adhésions au 30 septembre 2022. Pour adhérer, une délibération doit donc être prise avant cette date.

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du

groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Il est donc proposé aux membres du comité directeur :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 01/01/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026 ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention

Adopté à l'unanimité

5) Heures de l'équipe VEV au 26 août 2022

6) Divers

• Lancer une réflexion sur le coût d'un nouveau terrain de foot et d'un club-house

Afin d'avancer d'une manière efficace et objective sur ce dossier qui revient régulièrement, il est proposé de lancer une réflexion en sollicitant des entreprises spécialisées pour obtenir des devis pour faire une étude.

Le comité directeur approuve le principe de lancer une demande de devis en vue de faire une étude sur ce projet.

• Réflexion sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du tennis couvert et de l'école élémentaire

Compte tenu des différentes augmentations liées à la situation économique, et en particulier le coût de l'énergie, il est proposé de réfléchir à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments publics.

A Pfulgiesheim, des panneaux solaires seront installés sur le toit de l'école et de la salle, pour une autoconsommation et une revente du surplus.

Il s'agit donc de mener une réflexion sur la mise en place des panneaux photovoltaïques ou de trouver un investisseur sérieux (principe du crédit-bail) qui s'occupe de tout.

Il est décidé de contacter dès à présent 2-3 entreprises pour la réalisation d'une étude.. La demande d'étude portera sur le toit du tennis, le toit des écoles, le toit des ateliers et un bout du toit du Centre Culturel.

• Réflexion sur le fleurissement et l'arrosage

A la suite de l'été particulier que nous avons connu, il s'avère nécessaire d'enclencher une réflexion sur la gestion de l'eau et plus particulièrement des eaux pluviales.

Ce qui induit une réflexion sur l'arrosage des fleurs et des terrains, avec en conséquence des choix possibles en matière de fleurissement dans les 3 villages.

• Réflexion sur la nouvelle organisation des services techniques

Conformément aux réflexions de réorganisation qui ont eu lieu lors du remplacement de Denis NORTH pour son départ à la retraite, le SIVOM a recruté un agent au titre de « responsable du service technique ». L'objectif étant de fusionner les deux équipes techniques (Voirie Espaces Verts et Nettoyage Entretien des Bâtiments).

Marion PIOT ayant débuté dans ses fonctions le 1^{er} juin, elle a déjà pu se familiariser avec le fonctionnement actuel et réfléchir à des axes d'amélioration et de restructuration.

La commission RH du SIVOM, qui s'était réunie à plusieurs reprises dans la phase de recrutement de Marion PIOT, sera à nouveau conviée d'ici fin septembre-début octobre, afin d'épauler Marion et d'évoquer les différentes pistes de restructuration. L'objectif étant de gagner en efficacité, en cohérence et en fluidité.

• **Point divers de dernière minute : 1^{ère} fleur maintenue à Pfulgriesheim**

Pour information, le 8 septembre, le SIVOM a reçu un courrier du Maire de Pfulgriesheim destiné aux agents de l'équipe VEV.

André JACOB a transmis toutes ses félicitations aux agents, de la part de l'ensemble du Conseil Municipal de Pfulgriesheim car lors de sa visite de contrôle du 22 juillet dernier, le jury fleurissement d'Alsace a maintenu le niveau de 1^{ère} fleur à Pfulgriesheim, en lui décernant ses félicitations.

• **Ancienne décharge**

Dans le cadre des travaux de voirie qui sont en cours à Griesheim-sur-Souffel, deux camions ont benné des pavés à l'ancienne décharge, afin qu'ils soient conservés.

Derrière cette montagne de pavés, se trouve environ 30 m3 de mulch, 50 bacs à fleurs en gravillons lavés, des poteaux en béton (main courante des terrains de foot), des bordures de trottoirs.

Il faudrait qu'au niveau de chaque commune un représentant vienne sur place pour faire le tri, afin de jeter l'inutile et indiquer ce qui doit être conservé.

Cet endroit est en train de devenir une décharge bis.

Le même travail a été engagé aux ateliers.

• **Nouvelles règles**

Le compte-rendu est établi par le secrétaire de Mairie dans les conseils municipaux et par la secrétaire du Sivom pour le comité directeur.

Désormais, le compte-rendu doit être signé par la personne qui est désignée secrétaire de séance en début de séance, et par le Président.

Il est décidé qu'Alain HABER, en qualité de 1^{er} Vice-Président, sera désigné comme secrétaire de séance.

• **Information – CLSH et utilisation du Centre Culturel**

L'agrandissement du périscolaire à Dingsheim constituera un grand chantier et la durée des travaux est estimée à un an.

Aujourd'hui nous sommes encore dans la phase d'étude du projet avec consultation, par la COCOKO, de tous les intervenants (CAF, ALEF, etc.).

Nous pensons que le 1^{er} semestre 2023 sera consacré au lancement des marchés et que les travaux démarreront en été 2023. Ainsi, la période culturelle de septembre 2022 à l'été 2023 ne devrait pas poser de problème pour que les associations utilisent le Centre Culturel.

Pour organiser cette période Il faut bien davantage de précisions sur le chantier et notamment connaître les conditions qui seront exigées pour que le périscolaire utilise le Centre Culturel pendant les travaux. Il n'y a que la grande salle et la salle du Bar qui seront concernées par cette mise à disposition.

- **Réunion du SDEA**

René WUNENBURGER et Claude AFFOLTER sont arrivés en fin de séance, car ils ont assisté à la commission locale eau potable qui s'est réunie ce soir au SDEA.

René WUNENBURGER fait un retour sur cette réunion et informe le comité directeur que la station de pompage de Griesheim-sur-Souffel doit faire face à 62% d'augmentation du coût d'électricité. Le SDEA a annoncé aux élus présents qu'il faut prévoir 100 000 € supplémentaires pour l'année prochaine.

Deux pistes financières ont été évoquées :

-soit vendre de l'eau. Le SDEA en vend déjà à l'Eurométropole (0,38 € du m³). L'objectif étant de passer à 0,60 € du m³.

-soit augmenter le prix de l'eau : 0,10 € le m³, soit une augmentation d'1€/mois pour une famille et augmenter la part fixe de 5 €.

Par ailleurs, il faudra faire face à une nouvelle obligation réglementaire dans le cadre du lotissement du Kleinfeld, avec l'obligation de séparer les eaux usées et les eaux de pluie (nouvelle compétence GEPU).

Le SDEA a l'obligation de prendre cette compétence qui est, pour l'instant, détenue par les communes. Sujet à suivre

- **Calendrier pour les comités directeurs de 2022**

Lundi 14 novembre à la mairie de Pfulgriesheim

Joseph ARENAS
Président du SIVOM

Alain HABER – 1^{ER} Vice-Président du SIVOM
Secrétaire de séance

M. ARENAS Joseph	Mme JACOB Chantal	M. JACOB André
M. BILLER Christian	M. OSTER Pierre	M. MEYER Bertrand
M. DIEBOLD Geoffrey	Mme BAUER Liliane	M. Gaston BURGER
Mme JOHNER Laetitia	M. DURINGER Gérard	M. Danielle CANAC
M. HABER Alain	M. AFFOLTER Claude	M. Frédéric BIEBER